

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-4110-2019

---

**HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ c. H-5) ayant son siège social au 75, René-Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

---

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029**

**Engagement de confidentialité et de non-divulgence**

(Tableau 1 de la pièce HQD-4, document 4 (B-0032))

---

ENTRE: **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4

Demanderesse dans le dossier R-4110-2019 ;

ET:

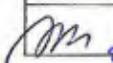
**ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC (AHQ)**, organisme constitué ayant une place d'affaires au 450, chemin de Chambly, bureau 100, Longueuil

Et

**ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (ARQ)**, organisme constitué ayant une place d'affaires au 6880, Louis-H. Lafontaine, Montréal

---

Intervenantes dans le dossier R-4110-2019 (l'Intervenante).

MPR	SC
	

**ATTENDU** que le présent engagement s'applique dans le cadre du dossier numéro R-4110-2019 de la Régie de l'énergie (ci-après, la « Régie ») ;

**ATTENDU** qu'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») a transmis sous pli confidentiel à la Régie le tableau 1 de la pièce HQD-4, document 4 (B-0032) (ci-après, l' « Information confidentielle ») ;

**ATTENDU** que la Régie, se prononcera éventuellement par décision dans le cadre du présent dossier à l'égard de la demande d'interdiction de divulgation de l'Information confidentielle du Distributeur ;

**ATTENDU** que l'intervenante souhaite consulter l'information confidentielle ;

**ATTENDU** que la Demanderesse, dans le contexte du présent dossier consent à divulguer de façon restreinte à l'intervenante par le biais de ses représentants (ci-après, les « Personnes autorisées ») le contenu des Documents confidentiels, en considération des engagements décrits ci-dessous.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

- a. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
- b. L'accès à l'Information confidentielle est restreinte aux Personnes autorisées suivantes:
  - i) **Nom et fonction** : \_\_Marcel-Paul Raymond
  - ii) **Nom et fonction** : \_\_Me Steve Cadrin
- c. Les Personnes autorisées ne doivent utiliser les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels que dans le cadre du dossier numéro R-4110-2019, sans en dévoiler publiquement le contenu.
- d. Aucune reproduction de quelque nature que ce soit de l'Information confidentielle ne sera permise lors de la consultation par les Personnes autorisées.
- e. Lors de la consultation de l'Information confidentielle, les Personnes autorisées pourront prendre des notes qu'aux seules et uniques fins de leur participation au présent dossier et devront prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces notes soient sous leur contrôle exclusif en tout temps et que personne d'autre n'y ait accès ou ne puisse en prendre connaissance. Les notes devront être détruites dès que la Régie aura rendu sa décision finale dans le présent dossier.
- f. Les personnes autorisées devront détruire l'information confidentielle et toute copie de celle-ci, tant physique qu'informatique, à la conclusion du dossier R-4110-2019 et confirmer au Distributeur une telle destruction.

MPR	SC
	

- g. Les successeurs, les mandataires, les préposés et ayants droit des Personnes autorisées, ainsi que leurs mandants, sont liés et tenus de respecter le présent engagement.
- h. Le présent engagement prend effet à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période sans restriction quant à sa durée sous réserve de la décision de la Régie.
- i. Les Personnes autorisées qui se sont vues accorder la divulgation restreinte de l'Information confidentielle en vertu de la présente doivent souscrire à l'engagement solennel suivant :

(suite page 4)

MPR	SC
	

**ENGAGEMENT SOLENNEL**

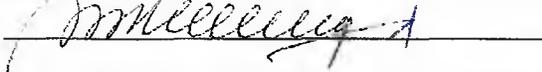
Je, soussigné, Marcel-Paul Raymond, personne autorisée pour l'AHQ-ARQ, demande l'accès restreint à l'Information confidentielle du Distributeur,

je m'engage :

- a) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par l'accès restreint à l'Information confidentielle qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du dossier en cause;
- b) à ne pas révéler les renseignements qui me sont divulgués concernant l'Information confidentielle à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou du Distributeur;
- c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par l'accès restreint à l'Information confidentielle et à détruire ceux-ci à la conclusion du dossier;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus à l'Information confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour le Distributeur ou sa clientèle.

Signé à Montréal, ce 24 ème jour du mois de mars 2020

Signature : 

Nom : MARCEL PAUL RAYMOND

Adresse : 110-2200 HARRIET-QUIMBY, ST-LAURENT, Q.C. H4R0L2

Téléphone : 514-258-7225

À titre de procureur de l'AHQ-ARQ, je déclare être soumis à l'engagement solennel précédemment décrit et j'atteste la signature de l'Engagement de confidentialité et de non-divulgaration par Marcel-Paul Raymond.

Signé à LAVAL, ce 24 ème jour du mois de mars 2020

Signature : 

Nom : M<sup>e</sup> STEVE CADIN

Adresse : 2955, RUE JULES-BRILLANT

Téléphone : 514-392-5725